



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député·e·s
Luxembourg

Luxembourg, le 30 avril 2026

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question à **Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale** concernant **l'opportunité d'instaurer une structure dédiée à l'IVG**.

Dans le cadre de la récente proposition de loi visant à introduire le délit d'entrave à l'interruption volontaire de grossesse (IVG), la Société luxembourgeoise de gynécologie et d'obstétrique (SLGO) a fait part de ses observations quant à l'organisation actuelle de l'accès à l'IVG au Luxembourg.

Si le cadre légal garantit en principe un accès à l'IVG, des difficultés subsisteraient dans la pratique, notamment en cas de refus de prise en charge par le/la professionnel·le.

Indépendamment de l'introduction d'un délit d'entrave, une structure dédiée à la pratique d'IVG médicamenteuses et chirurgicales pourrait assurer une prise en charge systématique et sans délai des patientes et renforcer la protection des professionnel·le·s.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre :

1. **Madame la Ministre partage-t-elle l'analyse selon laquelle l'accès à l'IVG au Luxembourg, bien que garanti en droit, peut encore rencontrer des obstacles pratiques liés à l'organisation de l'offre de soins ?**
2. **Madame la Ministre envisage-t-elle la création d'une structure spécifiquement dédiée à la prise en charge des IVG ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Sam Tanson
Députée

Djuna Bernard
Députée